

qui consistait à dénouer des courroies. Il On écrit aussi IMMANTÉLONNE.

IMBÂTS, nom donné par les anciens à deux chaînes de montagnes, l'une qui fait partie de l'Himalaya et s'étend le long du Népal, l'autre qui est aujourd'hui la chaîne du Bolor, dans la Scythie.

IMBABURU, volcan de l'Amérique du Sud, dans les Andes, à 77 kilom. N.-E. de Quito.

IMBÂTI, IE adj. (ain-bâ-ti — du préf. im, et de bati). Qui n'est point bâti, qui ne sert de théâtre ou de lieu à aucune construction.

IMBECILEMENT adv. (ain-bé-si-le-man — rad. imbecile). D'une manière imbécile, sottement.

IMBELLIQUEUX, EUSE adj. (ain-bél-li-keu-eu-ze — du préf. im, et de belliqueux). Qui n'est pas belliqueux.

IMBÉNI, IE adj. (ain-bé-ni — du préf. im, et de bēni). Qui n'est pas, qui n'a pas été béni.

IMBERT-GOURBEYRE (Antoine), médecin français, né à Riom (Puy-le-Dôme) en 1818. Il fit ses études médicales à Paris, où il prit le grade de docteur. M. Imbert-Gourbeyre alla ensuite exercer son art à Clermont-Ferrand, et il est devenu professeur à l'École secondaire de médecine de cette ville. Il a collaboré à l'Annuaire et autres feuilles spéciales, et s'est fait connaître par les ouvrages suivants : De l'aluminurie puerpérale et de ses rapports avec l'éclampsie (1851, in-80); Mémoire sur l'action physiologique de l'essence essentielle d'orange (1853, in-12); Éloge de Michel Bertrand (1861, in-80); Des paralysies puerpérales (1861, in-40); Recherches au sujet de la contracture des extrémités (1862, in-80); Études sur quelques symptômes de l'arsenic et sur les eaux minérales arsenifères (1863, in-80); Lectures publiques sur l'homéopathie (1865, in-80); Léopold sur la tache (1866, in-12); Mémoire sur l'Épiplocanum (1869, in-80); De l'action de l'arsenic sur le système nerveux (1872, in-80); Les Stigmatisés (1873, 2 vol. in-12); De l'action de l'arsenic sur le cœur (1874, in-80); De la mort de Socrate par la ciguë (1875, in-80), etc.

IMBERT DE SAINT-AMAND (Arthur-Léon, baron), littérateur, né à Paris en 1824. Il est entré dans la diplomatie, et il est devenu premier secrétaire d'ambassade. M. Imbert de Saint-Amand a employé ses loisirs à des travaux littéraires. Il a publié : Portraits de femmes françaises du XVIIIe et du XIXe siècle (1869, in-12); L'Abbé Deguerry, curé de la Madeleine (1871, in-12); les Femmes de la cour des derniers Valois (1871, in-12); Souvenirs, poésies (1872, in-32); Une journée à la Commune, Paul Seignerey (1873, in-12); Madame de Girardin, avec des lettres inédites de Lamarine, Chateaubriand et Rachel (1874, in-12); Portraits de grandes dames (1875, in-12); les Femmes de Versaille, les Femmes de la cour de Louis XV (1875, in-12); les Femmes de Versaille, les dernières années de Louis XV (1876, in-12), etc.

IMER (Edouard), peintre français. — Il a obtenu une médaille en 1855 et une médaille de 2e classe en 1873. Parmi ses tableaux, nous citerons : Chemin en Provence, Paysage des bords du Rhône (1850); la Plaine en Provence, Paysage près de Marseille, Clair de lune (1853); Étang de Soumbré, Bords du Rhône (Exposition universelle de 1855); Pont de Saint, Étang de Soumbré, Sycomores sur le chemin des Pyramides, Ile de Philos, Bois de Douma, Sycomores à Gizeh, Environs de Caïre (1857); Collines de Sainte-Marguerite, le Mas de Barème, Bords du Rhône (1859); Étang de Soumbré, Pont du Gard, Lisière du bois de Montségur (1861); Ile de Lérins, le Golfe Juan, le Mas des Aubes (1863); les Sycomores de Gizeh, Paysage en Berry (1864); Étang des Fourdines, les Ruines du Crozant (1865); Ile de Saint-Honorat, Bords de la Creuse (1866); la Combe de Venayou, Remparts d'Aigues-Mortes (1867); le Cirque de Fréjus, le Chemin du Crozant (1868); Environs de Saint-Raphaël, Pont de Saint-Raphaël (1869); Écluse de l'étang de Sauls, Site du Berry (1870); Bords de la Creuse, le Qual des Zalters, à Venise (1872); le Chêne de Voulliers, Marine (1873); Étang d'Hiol, Piedmont, Côte de Saint-Jean-d'Orbiter (1874); Bords de la Creuse, Plaine de Coyoux, Marais de la baie de la Somme (1875); le Chêne de la Dauphine, la Baie de Somme (1876), etc.

IMBESSABLE adj. (ain-bè-sa-ble — du préf. im, et de blesable). Qui ne peut être blessé. Il On dit plutôt INVULNÉRABLE.

IMBOUAI s. m. (ain-bou-é). Fruit d'une espèce de solanée d'Asie, dont les branches sont employées contre la teigne.

IMBRASUS, fleuve de l'île de Samos, sur les bords duquel les habitants du pays prétendaient que Junon était née sous un saule que Pausanias affirme avoir vu.

IMBRIFUGE adj. (ain-bri-fu-je — du lat. imbrifer, imbrifer, pluie; fu-je, je mets en fuite). Qui chasse la pluie, impénétrable à la pluie.

IMBRUIQUANT, ANTE adj. (ain-bri-kan-ante — du lat. imbrui, pluie). Qui recouvre une autre partie, à la manière des tuiles d'un toit.

IMBRÛABLE adj. (ain-brû-la-ble — du préf. im, et de brûler). Qui ne peut être brûlé ou qui ne peut l'être que difficilement.

IMMACULIGORNE adj. (imm-ma-ku-li-kor-ne — de immaculé, et de corne). Zool. Dont les cornes ou les antennes n'ont pas de taches.

IMMANIABLE adj. (ain-ma-ni-a-ble — du préf. im, et de maniable). Qui n'est point maniable, difficile à manier.

IMMANIÉRE, ÉE adj. (ain-ma-nié-ré — du préf. im, et de manière). Qui n'est point manière.

IMMANITÉ s. f. (imm-ma-ni-té — du lat. immanitas). Cruauté monstrueuse : L'IMMANITÉ de Néron. Il Peu usité.

IMMANSUÉTUDE s. f. (imm-man-sué-tu-de — du préf. im, et de mansuétude). Défaut de mansuétude.

IMMARIABLE adj. (ain-ma-ri-a-ble — du préf. im, et de mariable). Qui ne peut être marié; qu'il est très-difficile de marier.

IMMARIÉ, ÉE adj. (ain-ma-ri-é — du préf. im, et de marié). Qui n'est pas marié.

IMMATÉRIALISER v. a. ou tr. (imm-ma-té-ri-a-li-sé — du préf. im, et de matériel). Rendre ou supposer immatériel.

IMMÉDIATÉ s. f. (imm-mé-di-a-te-té — rad. immédiat). Qualité de ce qui est immédiat.

IMMÉDITÉ, ÉE adj. (imm-mé-di-té — du préf. im, et de médié). Qui n'a point été médité.

IMMÉLANGÉ, ÉE adj. (ain-mé-lan-je — du préf. im, et de mélange). Qui est exempt de mélange.

IMMÉMORABLE adj. (imm-mé-mo-ra-ble — du préf. im, et de lat. memorare, se souvenir). Qui remonte trop haut pour qu'on en ait conservé le souvenir. Il Syn. d'IMMÉMORIAL.

IMMÉMORANT, ANTE adj. (imm-mé-mo-ran-ante — du préf. im, et de lat. memorare, se souvenir). Qui perd ou qui a perdu le souvenir. Il MÉMORANT de son deuil. (Volt.)

IMMÉMORÉ, ÉE adj. (imm-mé-mo-ré — du préf. im, et de lat. memorare, se souvenir). Dont on n'a pas conservé la mémoire, oublié.

IMMÉMORIALEMENT adv. (imm-mé-mo-ri-a-le-man — rad. immémorial). Depuis un temps immémorial.

IMMENSURABLE adj. (imm-man-su-ra-ble — du préf. im, et du lat. mensura, mesure). Qui ne peut être mesuré; qui dépasse toute mesure.

IMMÉRITOIRE adj. (imm-mé-ri-toi-ré — du préf. im, et de méritoire). Qui n'est pas méritoire.

IMMÉRITOIREMENT adv. (imm-mé-ri-toi-re-man — rad. immémorial). Sans aucun mérite.

IMMERSEUR s. m. (imm-mér-seur — du lat. immergere, même sens). Celui qui versait de l'eau sur la tête du néophyte, ou celui qui le plongeait dans l'eau, chez les chrétiens des premiers siècles.

IMMESURABLE adj. (ain-mé-su-ra-ble — du préf. im, et de mesurable). Qui ne peut mesurer.

IMMESURÉ, ÉE (ain-mé-su-ré — du préf. im, et de mesuré). Qui n'a pas été mesuré.

IMMÉTHODIQUE adj. (imm-mé-to-di-ke — du préf. im, et de méthodique). Qui n'est point méthodique.

IMMÉTHODIQUEMENT adv. (imm-mé-to-di-ke-man — rad. imméthodique). Sans méthode.

IMMINENTEMENT adv. (imm-mi-né-man — rad. imminent). D'une manière imminente.

IMMISIBILITÉ s. f. (imm-mis-si-bi-li-té — du préf. im, et du lat. miscere, mêler). Qualité de ce qui ne peut être mêlé. — Faculté de s'immiscer.

IMMISCIABLE adj. (imm-mis-si-ble — du préf. im, et de miscible). Qui ne peut être mêlé; qui ne se prête pas aux mélanges.

IMMISÉRIABLE adj. (imm-mi-zé-ri-ko-ré — du préf. im, et de miséricorde). Défaut de miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT adv. (imm-mi-zé-ri-ko-ré-man — rad. immiséricorde). Sans miséricorde.

IMMORTALISER v. a. ou tr. (imm-mor-ta-li-sé — du préf. im, et de immortaliser). Action d'immortaliser, ou de s'immortaliser.

IMMORTELLEMENT adv. (imm-mor-tel-le-man — rad. immortel). D'une manière immortelle, avec une durée indéfinie : L'ÂGE IMMORTELLEMENT triste de Dante.

IMMOTIF, IVE adj. (imm-mo-tif, i-ve — du préf. im, et de motus, mouvement). Bot. Qui se fait sans que l'épiderme se déplace : Une germination IMMOTIVE.

IMMOTIVÉ, ÉE adj. (imm-mo-tivé — du préf. im, et de motus). Qui n'est pas motivé.

IMMUABILITÉ s. f. (imm-mu-a-bi-li-té — rad. immuable). Qualité de ce qui est immuable. Il On dit plutôt IMMUTABILITÉ.

IMMUTABLE adj. (imm-mu-ta-ble — du lat. immutabilis, même sens). Qui ne peut changer, qu'on ne peut changer.

IMMYSTIFIABLE adj. (ain-mi-sti-fi-a-ble — du préf. im, et de mystifiable). Qui ne peut être mystifié.

IMPACT s. m. (ain-pè-kt). Point où la force projetée agit sur le pendule.

— Point d'impact, Océan où la trajectoire du centre d'un projectile rencontre une cible.

IMPAIRÉMENT adv. (ain-pè-re-man — rad. impair). Avec rapport à un nombre impair : On dit qu'un nombre est IMPAIRÉMENT pair quand chacune de ses moitiés est un nombre impair.

IMPALLIABLE adj. (ain-pal-li-a-ble — du préf. im, et de pallier). Qui ne peut être pallié.

IMPARGOURU, UE (ain-par-kou-ru — du préf. im, et de parcourir). Qui n'est pas, qui n'est pas parcouru : Des régions IMPARGOURUES.

IMPARDONNÉ, ÉE (ain-par-do-né — du préf. im, et de pardonner). Qui n'a pas été pardonné.

IMPARLEMENTAIRE adj. (ain-par-le-man-té-re — du préf. im, et de parlementaire). Qui n'est pas parlementaire : Une proposition IMPARLEMENTAIRE.

IMPARTAGÉ, ÉE adj. (ain-par-ta-je — du préf. im, et de partager). Qui n'est point, qui n'a point été partagé.

IMPARTAGEABLE adj. (ain-par-ta-ja-ble — du préf. im, et de partageable). Qui ne peut être partagé.

IMPARTIBILITÉ s. f. (ain-par-ti-bi-li-té — rad. impartible). Qualité d'impartible.

IMPARTIABLE adj. (ain-par-ti-ble — du préf. im, et du lat. paritari, partager). Féod. Se disait d'un fief qui ne pouvait être partagé.

IMPATRIOTISME s. m. (ain-pa-tri-o-ti-sme — du préf. im, et de patriotisme). Absence de patriotisme. Il Syn. de patriotisme.

IMPATRONISATION s. f. (ain-pa-tro-ni-za-si-on — rad. impatroniser). Action d'impatroniser ou de s'impatroniser.

IMPECCANCE s. f. (ain-pèk-kan-se). Syn. d'IMPECCABILITÉ.

IMPECCUNIEUX, EUSE adj. (ain-pè-ku-ni-eu, eu-ze — du préf. im, et de péccunier). Qui n'est pas péccunier, qui a peu d'argent.

IMPEDIMENTA s. m. pl. (ain-pé-di-main-ta — mot latin). Art militaire. Tout ce qui retarde la marche d'une armée, ustensiles, bagages, etc. Il On dit aussi IMPÉDIMENTS.

IMPÉNÉTRÉ, ÉE adj. (ain-pé-né-tré — du préf. im, et de pénétrer). Qui n'a pas été pénétré : Il y a là un mystère IMPÉNÉTRÉ.

IMPÉRATORIAL s. m. (ain-pé-ra-to-ri-a — du lat. imperator). Titre ou fonction d'empereur, chez les Romains.

IMPÉRATRINE s. f. (ain-pé-ra-tri-ne — rad. impératrice). Chim. Substance extraite de la racine de l'impératoire.

IMPERCEPTIBILITÉ s. f. (ain-pè-r-è-p-ti-bi-li-té — rad. imperceptible). Qualité de ce qui n'est point perceptible.

IMPERFECTIBILITÉ s. f. (ain-pè-r-fè-kti-bi-li-té — rad. imperfectible). État de ce qui n'est point parfait.

IMPERFECTIBLE adj. (ain-pè-r-fè-kti-ble — du préf. im, et de perfectible). Qui n'est pas perfectible, qui ne peut être perfectible.

IMPERFECTIBLEMENT adv. (ain-pè-r-fè-kti-ble-man — rad. imperfectible). Sans perfectionnement possible.

IMPERFECTIONNÉ, ÉE adj. (ain-pè-r-fè-ksi-on-né — du préf. im, et de perfectionner). Qui n'est point perfectionné.

IMPERIALEMENT adv. (ain-pé-ri-a-le-man — rad. impérieux). D'une manière digne d'un empereur.

IMPERIOSITÉ s. f. (ain-pé-ri-o-si-té — rad. impérieux). Caractère impérieux.

IMPERISSABLEMENT adv. (ain-pé-ri-sa-ble-man — rad. imperissable). D'une manière imperissable.

IMPERIUM IN IMPERIO (Un État dans l'État). Locution latine qu'on emploie pour faire entendre qu'une autorité, qui devrait être générale et unique, est contrecarée par une autorité particulière, qui refuse de la reconnaître.

« Ce doit être en tout temps quelque chose d'assez gênant pour le capitaine qui commande la province d'avoir ainsi un imperium in imperio, un poste indépendant au milieu de ses domaines. »

A. FONTAINE.

Je propose que, par les soins des comités, une représentation des travailleurs soit formée, imperium in imperio, en face de la représentation bourgeoise.

PROUDHON.

IMPERMANENCE s. f. (ain-pèr-ma-nan-se — du préf. im, et de permanence). Qualité de ce qui n'est pas permanent.

IMPERMANENT, ENTE adj. (ain-pèr-ma-nan-ante — du préf. im, et de permanence). Qui n'est pas permanent.

IMPERMÉABILISATION s. f. (ain-pèr-mé-a-bi-li-za-si-on — rad. imperméable). Action de rendre imperméable.

IMPERMÉABLEMENT adv. (ain-pèr-mé-a-ble-man — rad. imperméable). D'une manière imperméable.

IMPERSCRUTABLE adj. (ain-pèr-sku-rta-ble — du préf. im, et de perscruter). Qui ne peut être perscruté.

IMPERSECUTÉ, ÉE adj. (ain-pèr-sè-kté — du préf. im, et de persécuter). Qui n'est pas, qui n'a pas été persécuté.

IMPERSERVÉANCE s. f. (ain-pèr-sè-vé-an-se — du préf. im, et de persévérer). Défaut de persévérance.

IMPESÉ, ÉE adj. (ain-pè-zé — du préf. im, et de peser). Qui n'a point été pesé.

IMPÉTRABILITÉ s. f. (ain-pè-tra-bi-li-té — rad. impétrer). Qualité de ce qui est impétrable.

IMPÉTRÉ, ÉE adj. (ain-pè-tré — du préf. im, et de supplier). Qui n'est pas, qui n'a pas été supplié.

IMPHY, honneur de France (Nièvre), cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Nevers; pop. aggl., 1,437 hab. — pop. tot., 2,372 hab.

IMPITIÉ s. f. (ain-pi-tié — du préf. im, et de pitié). Défaut de pitié.

IMPLANTATION s. f. (ain-pla-n-ta-si-on — rad. implanter). Action d'implanter.

— Tératol. Union de deux corps, l'un parfait, l'autre imparfait, qui sont comme implantés l'un dans l'autre.

IMPLEURÉ, ÉE adj. (ain-plè-uré — du préf. im, et de pleurer). Qui n'est pas, qui n'a pas été pleuré.

IMPLORABLE adj. (ain-plo-ra-ble — rad. implorer). Qui n'est point implorer, qui se laisse implorer.

IMPLORANT, ANTE adj. (ain-plo-ran-ante — du lat. implorare). Qui implore, qui a le ton de l'imploration.

IMPLORATEUR s. m. (ain-plo-ra-teur — rad. implorer). Celui qui implore. Il On a aussi dit quelquefois IMPLORTEUR.

IMPLOYABLE adj. (ain-ploi-a-ble — du préf. im, et de ployable). Qui ne peut être ployé.

IMPOÉTIQUE adj. (ain-po-ti-ke — du préf. im, et de poétique). Qui n'est pas poétique.

IMPOLARISABLE adj. (ain-poi-la-ri-za-ble — du préf. im, et de polarisable). Qui ne peut être polarisé.

IMPOLICÉ, ÉE adj. (ain-poi-lisé — du préf. im, et de policer). Qui n'est pas policé.

IMPOLLU, UE adj. (ain-pollu — du préf. im, et du lat. pollutus, souillé). Non souillé, resté pur. Il On dit aussi IMPOLLUÉ.

IMPOPULAIRE v. a. ou tr. (ain-po-pu-la-ri-zé — du préf. im, et de populariser). Rendre impopulaire.

IMPOROSITÉ s. f. (ain-po-ro-si-té — du préf. im, et de porosité). État de ce qui n'est pas poreux, absence de pores.

IMPOSER v. a. — Liturg. Entonner, en parlant des psaumes.

IMPOSITION s. f. — Superst. Action d'imposer la mulette ou le fus de la partie malade entre le bois et l'écorce d'un arbre, pour empêcher la guérison d'une personne.

IMPOSESSION s. f. (ain-po-sè-si-on — du préf. im, et de possession). Condition de celui qui possède rien : La vente et l'achat des possessions sont les deux principaux caractères de tout esclavage. (Aug. Comte.)

IMPOTABLE adj. (ain-po-ta-ble — du préf. im, et de potable). Qui n'est pas potable, qu'on ne peut boire.

IMPOTENCE s. f. (ain-po-tan-se — rad. impotent). Méd. État d'impotent.

IMPOURSUIVI, IE adj. (ain-pour-sui-vi — du préf. im, et de poursuivre). Qui n'est pas, qui n'a pas été poursuivi.

IMPRATICABILITÉ s. f. (ain-pra-ti-ka-bi-li-té — rad. impraticable). Qualité de ce qui est impraticable.

IMPRATIQUE, ÉE (ain-pra-ti-ke — du préf. im, et de pratique). Qui n'est pas pratique, ou fréquent.

IMPRÉCATEUR s. m. (ain-pré-ka-teur — rad. imprécation). Celui qui fait des imprécations.

« Ce doit être en tout temps quelque chose d'assez gênant pour le capitaine qui commande la province d'avoir ainsi un imperium in imperio, un poste indépendant au milieu de ses domaines. »

A. FONTAINE.

Je propose que, par les soins des comités, une représentation des travailleurs soit formée, imperium in imperio, en face de la représentation bourgeoise.

PROUDHON.

IMPERMANENCE s. f. (ain-pèr-ma-nan-se — du préf. im, et de permanence). Qualité de ce qui n'est pas permanent.

IMPERMANENT, ENTE adj. (ain-pèr-ma-nan-ante — du préf. im, et de permanence). Qui n'est pas permanent.

IMPERMÉABILISATION s. f. (ain-pèr-mé-a-bi-li-za-si-on — rad. imperméable). Action de rendre imperméable.

IMPERMÉABLEMENT adv. (ain-pèr-mé-a-ble-man — rad. imperméable). D'une manière imperméable.

IMPERSCRUTABLE adj. (ain-pèr-sku-rta-ble — du préf. im, et de perscruter). Qui ne peut être perscruté.

IMPERSECUTÉ, ÉE adj. (ain-pèr-sè-kté — du préf. im, et de persécuter). Qui n'est pas, qui n'a pas été persécuté.

IMPERSERVÉANCE s. f. (ain-pèr-sè-vé-an-se — du préf. im, et de persévérer). Défaut de persévérance.

IMPESÉ, ÉE adj. (ain-pè-zé — du préf. im, et de peser). Qui n'a point été pesé.

IMPÉTRABILITÉ s. f. (ain-pè-tra-bi-li-té — rad. impétrer). Qualité de ce qui est impétrable.

IMPÉTRÉ, ÉE adj. (ain-pè-tré — du préf. im, et de supplier). Qui n'est pas, qui n'a pas été supplié.

IMPHY, honneur de France (Nièvre), cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Nevers; pop. aggl., 1,437 hab. — pop. tot., 2,372 hab.

IMPITIÉ s. f. (ain-pi-tié — du préf. im, et de pitié). Défaut de pitié.

IMPLANTATION s. f. (ain-pla-n-ta-si-on — rad. implanter). Action d'implanter.

— Tératol. Union de deux corps, l'un parfait, l'autre imparfait, qui sont comme implantés l'un dans l'autre.

IMPLEURÉ, ÉE adj. (ain-plè-uré — du préf. im, et de pleurer). Qui n'est pas, qui n'a pas été pleuré.

IMPLORABLE adj. (ain-plo-ra-ble — rad. implorer). Qui n'est point implorer, qui se laisse implorer.

IMPLORANT, ANTE adj. (ain-plo-ran-ante — du lat. implorare). Qui implore, qui a le ton de l'imploration.

IMPLORATEUR s. m. (ain-plo-ra-teur — rad. implorer). Celui qui implore. Il On a aussi dit quelquefois IMPLORTEUR.

IMPLOYABLE adj. (ain-ploi-a-ble — du préf. im, et de ployable). Qui ne peut être ployé.

IMPOÉTIQUE adj. (ain-po-ti-ke — du préf. im, et de poétique). Qui n'est pas poétique.

IMPOLARISABLE adj. (ain-poi-la-ri-za-ble — du préf. im, et de polarisable). Qui ne peut être polarisé.

IMPOLICÉ, ÉE adj. (ain-poi-lisé — du préf. im, et de policer). Qui n'est pas policé.

IMPOLLU, UE adj. (ain-pollu — du préf. im, et du lat. pollutus, souillé). Non souillé, resté pur. Il On dit aussi IMPOLLUÉ.

IMPOPULAIRE v. a. ou tr. (ain-po-pu-la-ri-zé — du préf. im, et de populariser). Rendre impopulaire.

IMPOROSITÉ s. f. (ain-po-ro-si-té — du préf. im, et de porosité). État de ce qui n'est pas poreux, absence de pores.

IMPOSER v. a. — Liturg. Entonner, en parlant des psaumes.

IMPOSITION s. f. — Superst. Action d'imposer la mulette ou le fus de la partie malade entre le bois et l'écorce d'un arbre, pour empêcher la guérison d'une personne.

IMPOSESSION s. f. (ain-po-sè-si-on — du préf. im, et de possession). Condition de celui qui possède rien : La vente et l'achat des possessions sont les deux principaux caractères de tout esclavage. (Aug. Comte.)

IMPOTABLE adj. (ain-po-ta-ble — du préf. im, et de potable). Qui n'est pas potable, qu'on ne peut boire.

IMPOTENCE s. f. (ain-po-tan-se — rad. impotent). Méd. État d'impotent.

IMPOURSUIVI, IE adj. (ain-pour-sui-vi — du préf. im, et de poursuivre). Qui n'est pas, qui n'a pas été poursuivi.

IMPRATICABILITÉ s. f. (ain-pra-ti-ka-bi-li-té — rad. impraticable). Qualité de ce qui est impraticable.

IMPRATIQUE, ÉE (ain-pra-ti-ke — du préf. im, et de pratique). Qui n'est pas pratique, ou fréquent.

« Ce doit être en tout temps quelque chose d'assez gênant pour le capitaine qui commande la province d'avoir ainsi un imperium in imperio, un poste indépendant au milieu de ses domaines. »

A. FONTAINE.

Je propose que, par les soins des comités, une représentation des travailleurs soit formée, imperium in imperio, en face de la représentation bourgeoise.